

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1500/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions antérieures par le surveillant général du Lycée de Djibouti

n° 1500/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
30 septembre 1968

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro
10 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 11 septembre 1968, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures par, M. Edgard Xiste, surveillant général 3e groupe, 9 échelon, indice nouveau 379, en service au Lycée de Djibouti